

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mars 2024

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 10
Date de Convocation : 19 mars 2024
Absents excusés : Claude Brocard
Secrétaire de séance : C. Pouillard

Ordre du jour :

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 22 février 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Comptes administratifs 2023

Budget commune

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés...2022	- €	325 350,88 €	70 027,57 €	- €	- €	255 323,31 €
Opérations de l'exercice	315 884,96 €	423 448,66 €	222 830,83 €	110 984,19 €	538 715,79 €	534 432,85 €
TOTAUX	315 884,96 €	748 799,54 €	292 858,40 €	110 984,19 €	538 715,79 €	789 756,16 €
Résultats de clôture...2023	- €	432 914,58 €	181 874,21 €	- €	- €	251 040,37 €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	315 884,96 €	748 799,54 €	292 858,40 €	110 984,19 €	538 715,79 €	789 756,16 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	432 914,58 €	181 874,21 €	- €	- €	251 040,37 €

Budget eau

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés...2022	- €	31 095,29 €	74 040,91 €	- €	42 945,62 €	- €
Opérations de l'exercice	55 511,20 €	73 343,58 €	43 676,87 €	107 565,36 €	99 188,07 €	180 908,94 €
TOTAUX	55 511,20 €	104 438,87 €	117 717,78 €	107 565,36 €	142 133,69 €	180 908,94 €
Résultats de clôture...2023	- €	48 927,67 €	10 152,42 €	- €	- €	38 775,25 €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	55 511,20 €	104 438,87 €	117 717,78 €	107 565,36 €	142 133,69 €	180 908,94 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	48 927,67 €	10 152,42 €	- €	- €	38 775,25 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs.

2. Comptes de gestion 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion de 2023 établis par le trésorier et qui correspondent aux comptes administratifs.

3 Affectation du résultat

Suite à l'adoption des comptes administratifs, le Conseil Municipal accepte :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 251 040.37 € au compte 002 et de 181 874.21 € au compte 1068 pour le besoin net d'investissement dans le budget primitif 2024 de la commune.
- de reporter l'excédent de fonctionnement de 38 775.25 € au compte 002 et de 10 152.42 € pour le besoin dans la section d'investissement pour le budget eau 2024.

4. Vote des taxes

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes communales 2024 soit :

- Taxe foncière bâtie : 40.83 %
- Taxe foncière non bâtie : 28.23 %
- Taxe d'habitation : 9.47 %. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

5. Budgets primitifs 2024

Budget commune : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif équilibré en dépenses et recettes à 644 250 € pour la section fonctionnement et 600 724 € pour la section d'investissement.

Budget eau : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif équilibré en dépenses et recettes à 109 675 € pour la section fonctionnement et 78 927 € pour la section d'investissement.

6. Devis travaux parking rue des Nouvelles

Après présentation de 3 devis, Le Conseil Municipal retient le mieux-disant celui de TP SAILLARD d'un montant de 4 985 € HT et autorise le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental au titre de l'aide aux territoires.

7. Devis illuminations

Le Conseil Municipal accepte le devis de LOIR DIFFUSION d'un montant de 2 200€ HT pour l'achat 10 décors candélabres LED.

Questions diverses

Gilles Creuzot signale des trous en formation rue de la résistance. D'autre part il appelle à la vigilance concernant les incivilités ; Le Conseil Municipal tient à rappeler que pour le bien Vivre ensemble :

- Les horaires de tontes : du lundi au samedi de 8h.30-12h.00, 14h.00- 19h.00, dimanche et jours fériés sont interdits.
- Les aboiements intempestifs peuvent constituer un trouble du voisinage au titre du Code de la santé publique (les colliers anti-aboiements sont préconisés),
- Les feux de végétaux sont interdits,
- Le stationnement sur les trottoirs est interdit par le Code de la route,
- Les dépôts de déchets sont interdits.

Didier Camelin rappelle que pour acheter un composteur de 400 l à 20€ ou un composteur de 600 l à 30€, il faut s'adresser au Sictom de Champagnole (compostage@sictomjuraest.fr).

Fin de séance